

Le domaine de l'aménagement se complexifie au gré des nombreuses lois adoptées récemment (Grenelle, MAPA, ALUR, Nôtre, GEMAPI,...). Les services de l'Etat ont abandonné le 1^{er} juillet 2015 l'instruction des actes d'urbanisme. De plus, de nouvelles problématiques émergent au sein de l'intercommunalité (transports, gestion de la maîtrise foncière en complément des projets de développement économique notamment, révision du SCoT, PLH...).

La CCPOH s'est dotée d'un nouveau service, créé le 15 septembre 2014, intitulé "Projets de territoire et stratégies" qui traite les questions d'aménagement d'intérêt communautaire et les stratégies de développement du territoire.

Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte

1 rue d'Halatte - BP 20255
60722 Pont-Sainte-Maxence Cedex

Tél. :

Fax : 03 44 70 04 02